

## E.2.1 ACTION EN FAVEUR DU SPORT

4

# AIDE AU FONCTIONNEMENT DES PISCINES

pour l'apprentissage  
de la natation des collégiens  
« de la 6<sup>ème</sup> au savoir nager »



### NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Aider les collectivités qui assument les frais de fonctionnement d'une piscine ouverte aux scolaires, dans le cadre de l'apprentissage de la natation pour les collégiens « de la 6<sup>ème</sup> au savoir nager »

### BÉNÉFICIAIRES

Communes ou Groupement de Communes

### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

- Nombre d'élèves accueillis en 6<sup>ème</sup>
- Maximum 20 séances par année scolaire

### TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

Crédit réparti par la Commission Permanente  
Plancher de subvention : 75 €.

### PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

Formulaire spécifique

### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction des Sports  
Service des Partenariats

### DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Date fixée chaque année

E2

